

RACING TEAM ESPLANADE

Règlement

de la “ 3ème PARADE AUTOMOBILE “ de voitures anciennes de compétition et/ou d’exception de ST SAVIN.

Le Racing Team Esplanade organise la 3ème Parade Automobile de voitures anciennes de compétition et/ou d’exception de St Savin (38), le Samedi 2 Juillet 2022 sur le parcours de la 37ème Course de Côte Automobile Régionale qui aura lieu le Dimanche 3 Juillet 2022 sur la D143C.

1 - Organisation de la Parade Automobile de voitures anciennes et/ou d’exception :

Directeur de la Parade Automobile : Pierre BRINDANI , licence n°2057

Chargé de la mise en place des moyens : Jean Claude RABATEL , licence n°176076

Chargé des commissaires de route ou signaleurs : Pierre BRINDANI , licence n°2057

Médecin Responsable : Mr Joffrey COHN

2 - Horaires et programme de la journée du 2 Juillet 2022 à St Savin :

de 12h à 14h45 : Présentation statique des véhicules sur la place de la Mairie .

de 12h00 à 14h15 :

- vérifications administratives dans le hall de la salle polyvalente Henri Coppard .
- Vérification des pré-inscriptions et des documents administratifs obligatoires : permis de conduire, carte verte d’assurance, carte grise et contrôle technique (pour les véhicules concernés).
Tous ces éléments devront être en cours de validité. Présentez les originaux et merci d’apporter une photocopie de chaque pièce.

Aucun départ ne pourra être pris sans être passé par les vérifications administratives.

A noter que l’assurance souscrite par l’organisateur ne couvre pas les participants. Ces derniers doivent être assurés par leurs propres moyens pour ce type de manifestation, l’organisateur étant déchargé de toutes responsabilités en cas de défaut.

à 14h15 : clôture des inscriptions sur place dans la limite de 45 participants admis et si ce nombre n’a pas été atteint avant le Mercredi 29 Juin 2022 à minuit.

à 14h30 : Briefing pilotes sur la place de la Mairie de St Savin.

à 14h45 : départ en convoi pour la pré grille sur la D143C, montée de Demptézieu.

de 15h à 19h :

- Présentation roulante des véhicules au départ sur la D143C (montée de Demptézieu).
- Départ à l’appréciation du directeur de la montée sur le parcours aménagé, sans chronométrage, ni classement .

- Le nombre de montées sera variable en fonction des conditions (nombre de participants, horaires, météo).
- Retour au départ par la même route, en convoi derrière un véhicule de l'organisation .

A l'issue de la dernière montée les véhicules seront regroupés sur la place du village pour une dernière présentation au public.

3 - Assurances :

Pour toutes les manifestations, l'organisateur est tenu de respecter les dispositions prévues aux articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

4 - Définitions :

- Une Parade Automobile de voitures anciennes et/ou d'exception n'est pas une compétition. Elle est réservée aux voitures ayant marquée l'histoire de l'automobile et/ou du sport automobile.
- Elle se déroule sur route fermée, sans prise temps, ni établissement de classement.
- Les voitures autorisées à ce type de manifestation doivent être obligatoirement immatriculées entre le 1er Janvier 1919 et le 31 Décembre 1985 et être conformes à la législation routière Française.
- Les véhicules immatriculés depuis le 1^{er} Janvier 1986 jusqu'à nos jours rentrent dans le cadre des véhicules d'exception.
- Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.
- Les concurrents de la course de côte du Dimanche 3 Juillet 2022 ne pourront pas participer à la parade du Samedi 2 Juillet 2022 et vice versa.

Dans le cadre de la pandémie du Covid 19, des restrictions pourront être imposées.

5 - Démonstration de la Parade Automobile de voitures anciennes et/ou d'exception :

- Avant chaque phase de démonstration, le directeur de la montée et l'organisateur technique valideront la montée de démonstration.
- Les départs s'effectueront en ordre croissant des numéros.
- Un concurrent en retard au départ d'une montée , pourra se voir refuser le départ, et ce afin de ne pas perturber le reste de la manifestation.
- Si un concurrent ne prend pas le départ d'une montée pour des raisons techniques, il pourra néanmoins être admis lors des montées suivantes.
- En cas d'abandon, le participant devra informer la direction de la Parade Automobile .

Les montées n'étant pas chronométrées, les concurrents devront respecter une distance de sécurité, les arrêts et les dépassemens étant formellement interdits.

Les participants dont les agissements (manœuvre déloyale , incorrecte et/ou anti sportif seront considérés dangereux pour le public, les autres participants et/ou sa propre sécurité, pourront être exclus à tout moment de la Parade Automobile sans remboursement .

6 - Equipements de sécurité:

- Pour les montées de démonstration de la Parade Automobile, un gilet fluorescent, un triangle de pré-signnalisation ainsi qu'un extincteur (capacité de 1kg minimum) en cours de validité sont obligatoires.
- La présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipées d'origine (postérieur au 01/09/1967) fait partie des équipements obligatoires.
- Pour les montées de démonstration de la Parade Automobile, le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception ainsi que le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon entre autre) sont prohibées.

7 - Dispositif de sécurité :

- Des entonnoirs ralentisseurs pourront être disposés sur le parcours.
- Vitesse limitée (panneaux) au droit des zones publiques.
- Route fermée et sécurisée : barrières , bottes de paille , grillages, drapeaux, extincteurs, radios et téléphones , sono, dépanneuse.
- Présence d'un médecin et de signaleurs .

8 - Echappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

9 - Inscription et frais de participation :

- Lors des montées de démonstration de la Parade Automobile, seules les voitures anciennes de compétition et/ou d'exception équipées d'un siège passager et de ceintures de sécurité , pourront prévoir un équipier à bord de la voiture .
L'âge minimum de l'équipier est de 10 ans.
- **Le nombre des voitures admises est limité à 45** ; l'inscription se faisant dans l'ordre de réception des demandes de participation accompagnées du chèque obligatoire de **50€ (par voiture) par courrier posté jusqu'au 29/06/2022 à minuit** ou sur place dans la limite des places disponibles.
Chèque à l'ordre du **RACING TEAM ESPLANADE**.
Les inscriptions se font par courrier à adresser au :

**RACING TEAM ESPLANADE
99 rue de la Libération
38300 BOURGOIN JALLIEU**

- **Inscription par mail** : contact.rte38@gmail.com
Le chèque étant obligatoirement envoyé par courrier à l'adresse ci dessus.

Renseignements auprès de : Jean Claude RABATEL , 06.23.75.62.04

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute voiture ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

10 - Site et infrastructures :

- Départ sur la D143C (montée de Demptézieu à St Savin) ,
- Arrivée sur la D143C ,
- Longueur du parcours : 1150 mètres - Pente moyenne : 8,91%
- Parc arrivée : sur la D143C juste avant l'intersection avec la rue H. de Demptézieu ,
- Modalités de retour au départ en convoi par la même route.

11 - Permanence:

Pendant la manifestation une permanence téléphonique auprès de :
Jean Claude RABATEL au 06.23.75.62.04.

Centre de secours le plus proche : St Savin, téléphone : 18

Le Classement est interdit pour les montées de Parade Automobile.